

Ligne directrice 1 : Renforcer et pérenniser l'attractivité du territoire régional

Axe 1 - Renforcer le rayonnement du territoire régional et déployer la stratégie régionale de développement économique

Orientation 1 - Un territoire connecté et plus accessible au niveau national, européen et international

1. Conforter les portes d'entrée du territoire régional
2. Définir et déployer une stratégie portuaire et fluviale à l'échelle régionale
3. Améliorer la performance de la chaîne logistique jusqu'au dernier kilomètre, en favorisant le report modal

Orientation 2 - Des pôles d'excellence économiques, universitaires, culturels et touristiques porteurs du rayonnement régional

4. Renforcer les grands pôles économiques, touristiques et culturels
5. Définir et déployer la stratégie régionale d'aménagement économique
6. Soutenir le rayonnement du territoire en matière universitaire, de recherche et d'innovation

Orientation 3 - La dimension européenne de la Région confortée au cœur du bassin méditerranéen, des projets collaboratifs renforcés avec les territoires frontaliers

7. Consolider les liaisons avec les territoires limitrophes et renforcer l'arc méditerranéen
8. Conforter les projets à vocation internationale des métropoles et les projets de coopération transfrontalière
9. Affirmer le potentiel d'attractivité de l'espace maritime régional et développer la coopération européenne, méditerranéenne et internationale

Axe 2 - Concilier attractivité et aménagement durable du territoire

Orientation 1 - Un modèle d'aménagement durable et intégré à construire

10. Améliorer la résilience du territoire face aux risques et au changement climatique, garantir l'accès à tous à la ressource en eau
11. Déployer des opérations d'aménagement exemplaires
12. Diminuer la consommation totale d'énergie finale de 15% en 2030 et 30% en 2050 par rapport à 2012
13. Faire de la biodiversité et de sa connaissance un levier de développement et d'aménagement innovant

Orientation 2 - Des ressources naturelles et paysagères préservées et valorisées, une identité renforcée

14. Préserver les ressources en eau souterraine, les milieux aquatiques et les zones humides
15. Préserver et promouvoir la biodiversité et les fonctionnalités écologiques des milieux terrestre, littoral et marin
16. Favoriser la gestion durable de la forêt
17. Préserver les identités paysagères et améliorer le cadre de vie des habitants

Axe 3 - Conforter la transition environnementale et énergétique : vers une économie de la ressource

Orientation 1 - Vers un nouveau référentiel de production et de consommation, vers une société post-carbone

18. Accompagner la transition vers de nouveaux modes de production et de consommation agricoles et alimentaires
19. Augmenter la production d'énergie thermique et électrique en assurant un mix énergétique diversifié pour une région neutre en carbone à l'horizon 2050
20. Accompagner le développement de « territoires intelligents » avec des services numériques utiles aux habitants, aux visiteurs et aux entreprises

Orientation 2 - Améliorer la qualité de l'air et contribuer au développement de nouvelles pratiques de mobilité

21. Améliorer la qualité de l'air et préserver la santé de la population
22. Contribuer au déploiement de modes de transport propres et au développement des nouvelles mobilités
23. Faciliter tous les types de reports de la voiture individuelle vers d'autres modes plus collectifs et durables

Orientation 3 - Prévention et gestion des déchets : vers une économie circulaire plurielle

24. Décliner des objectifs quantitatifs régionaux de prévention, recyclage et valorisation des déchets
25. Planifier les équipements de prévention et de gestion des déchets dans les documents d'urbanisme
26. Favoriser le recyclage, l'écologie industrielle et l'économie circulaire

Ligne directrice 2 : Maîtriser la consommation de l'espace, renforcer les centralités et leur mise en réseau

Axe 1 - Structurer l'organisation du territoire en confortant les centralités

Orientation 1 - Une stratégie urbaine régionale à affirmer

27. Conforter le développement et le rayonnement des centralités métropolitaines
28. Consolider les dynamiques des centres urbains régionaux
29. Soutenir les fonctions d'équilibre des centralités locales et de proximité
30. Mettre en réseau les centralités, consolider les relations, coopérations et réciprocity au sein des espaces et entre eux

Orientation 2 - Des modes de développement différenciés selon l'intensité urbaine

31. Recentrer le développement sur les espaces les plus métropolisés
32. Maîtriser le développement des espaces sous influence métropolitaine
33. Organiser un développement équilibré des espaces d'équilibre régional
34. Préserver la qualité des espaces ruraux et naturels et l'accès aux services dans les centres locaux et de proximité

Orientation 3 - Des centres urbains réinvestis pour juguler l'étalement urbain, favoriser la proximité et le lien social

35. Conforter les centralités en privilégiant le renouvellement urbain et la cohérence urbanisme-transport
36. Réinvestir les centres-villes et centres-bourgs par des stratégies intégrées
37. Rechercher la qualité des espaces publics et favoriser la nature en ville

Axe 2 - Mettre en cohérence l'offre de mobilité et la stratégie urbaine régionale

Orientation 1 - Une intermodalité facilitée pour simplifier la vie du voyageur

38. Développer avec l'ensemble des AOMD une information facilement accessible, une billetterie simplifiée, une tarification harmonisée et multimodale
39. Fluidifier l'intermodalité par l'optimisation des pôles d'échanges multimodaux
40. Renforcer la convergence entre réseaux et services, en lien avec la stratégie urbaine régionale

Orientation 2 - Une offre de transports adaptée, simplifiée et performante pour tous et pour tous les territoires

41. Déployer des offres de transports en commun adaptées aux territoires, selon trois niveaux d'intensité urbaine
42. Rechercher des complémentarités plus étroites et une meilleure coordination entre dessertes urbaines, interurbaines et ferroviaires
43. Accompagner les dynamiques territoriales avec des offres de transport adaptées aux évolutions sociodémographiques (en cohérence avec la stratégie urbaine régionale)

Orientation 3 - Infrastructures : des réseaux consolidés, des pôles d'échanges hiérarchisés

44. Accélérer la réalisation de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur pour renforcer l'offre des transports du quotidien
45. Arrêter un réseau d'itinéraires d'intérêt régional contribuant à un maillage performant entre les grandes centralités régionales
46. Déployer un réseau d'infrastructures en site propre couplées à des équipements d'accès et de stationnement en cohérence avec la stratégie urbaine régionale

Axe 3 - Reconquérir la maîtrise du foncier régional et restaurer les continuités écologiques

Orientation 1 - Les grands équilibres préservés et une organisation du territoire plus rationnelle

47. Maîtriser l'étalement urbain et promouvoir des formes urbaines moins consommatrices d'espace
48. Préserver le socle naturel, agricole et paysager régional
49. Préserver le potentiel de production agricole régional

Orientation 2 - Les continuités écologiques restaurées

50. Décliner la Trame Verte et Bleue régionale et assurer la prise en compte des continuités écologiques et des habitats dans les documents d'urbanisme et les projets de territoire
51. Assurer les liaisons écologiques au sein du territoire régional et avec les régions voisines

Ligne directrice 3 : Conjuguer égalité et diversité des territoires pour des territoires solidaires et accueillants

Axe 1 - Cultiver les atouts, compenser les faiblesses, réaliser le potentiel économique et humain de tous les territoires

Orientation 1 - Des trajectoires de développement pour tous les territoires

52. Contribuer collectivement à l'ambition démographique régionale
53. Faire rayonner les projets métropolitains et promouvoir leurs retombées pour l'ensemble des territoires de la région
54. Renforcer un modèle de développement rural régional exemplaire à l'échelle nationale

Orientation 2 - Pour la réalisation du potentiel économique et humain de tous les territoires

55. Structurer les campagnes urbaines et veiller à un développement harmonieux des territoires sous pression
56. Accélérer le désenclavement physique et numérique des territoires, en particulier alpins
57. Promouvoir la mise en tourisme des territoires
58. Soutenir l'économie de proximité

Axe 2 - Soutenir les territoires et les populations pour une meilleure qualité de vie

Orientation 1 - Une stratégie d'accès au logement et la réduction des inégalités

59. Permettre aux ménages d'accéder à un logement adapté à leurs ressources et de réaliser un parcours résidentiel conforme à leurs souhaits
60. Rénover le parc de logements existant, massifier la rénovation énergétique des logements et revitaliser les quartiers dégradés
61. Promouvoir la mixité sociale et intergénérationnelle, la prise en compte des jeunes et des nouveaux besoins liés au vieillissement de la population

Orientation 2 - Une cohésion sociale renforcée pour une meilleure qualité de vie en Région

62. Conforter la cohésion sociale
63. Faciliter l'accès aux services
64. Déployer les potentialités des établissements de formation

Axe 3 - Développer échanges et réciprocity entre territoires

Orientation 1 - Des atouts diversifiés, des interdépendances, des coopérations

65. Refonder le pacte territorial de l'eau, de l'énergie et des solidarités environnementales pour donner à chaque territoire les capacités de son développement
66. S'accorder sur une stratégie cohérente des mobilités avec les AOMD et définir les modalités de l'action
67. Consolider l'ingénierie de la connaissance territoriale pour renforcer la mise en capacité des territoires
68. Rechercher des financements innovants pour pérenniser le développement des transports collectifs